

c) Il devrait y avoir un programme d'aide financière à long terme, garanti pour au moins cinq ans ou peut-être même dix ans, et conçu d'après les grandes lignes données en détail dans le texte principal. Les objectifs de cette aide seraient:

- i) d'appuyer les municipalités ou les groupes régionaux de municipalités, tant par des prêts que par des octrois généreux, afin de leur permettre de lancer les programmes essentiels au bénéfice de la santé et de l'économie du pays dans son ensemble;
- ii) de garantir qu'aucune entreprise essentielle au contrôle de la pollution (par exemple, les projets visant à améliorer les systèmes d'égouts surchargés) ne soit annulée à cause du manque de fonds municipaux; ...

Plus loin, à la page 14, il parle des entraves majeures qui poussent à l'inaction:

La deuxième est que les fonds des principaux gouvernements, quand ils sont offerts,

- a) ne le sont pas de façon à encourager la collaboration régionale;
- b) sont ordinairement limités à des emprunts qui ne font qu'ajouter à la dette déjà lourde des municipalités; ...

• (3.30 p.m.)

Nous savons que les municipalités et les gouvernements provinciaux payent actuellement des taux d'intérêts de 10 p. 100 et plus quand ils empruntent de l'argent; il n'est donc pas étonnant que face à la perspective d'augmenter fortement les taxes municipales, et devant l'opposition de leurs contribuables, ils soient peu disposés, c'est le moins qu'on puisse dire, à procéder aussi rapidement qu'ils le devraient au prolongement ou à l'aménagement de réseaux d'évacuation des eaux usées. Il en coûterait probablement 100 millions de dollars ou plus à la ville de Montréal pour construire les installations de traitement nécessaires pour purifier les eaux usées que produit une ville de deux millions et demi d'habitants, et vu ses difficultés financières, il n'est guère étonnant que cette ville soit peu encline à agir en ce sens. M. Beecroft poursuit en disant:

Le financement assuré par les gouvernements supérieurs... réussit rarement à amener les industries à se conformer aux normes de qualité de l'eau et à collaborer avec les municipalités de leur région.

Il parle de la possibilité qu'ont les municipalités de payer ces travaux et déclare:

Un facteur dont il faut tenir compte est que les municipalités ne peuvent réaliser assez de recettes nécessaires pour garantir un accroissement substantiel de leurs dettes et qu'en outre, ce qui aggrave encore leur cas, d'autres besoins à très haute priorité et particulièrement coûteux—instruction, transport et circulation, mesures importantes de développement—concurrentent la fourniture et la purification de l'eau dans la répartition des faibles recettes des municipalités.

Il est vrai que le ministre, dans son discours de novembre, a parlé de l'aide croissante que pourraient obtenir les municipalités auprès de la Société centrale d'hypothèques et de loge-

[M. Orlikow.]

ment. Je ne sais sur quels renseignements le ministre fondait cette partie de son discours mais un relevé déposé le 23 octobre 1969, en réponse à une série de questions posées par le député de Kootenay-Ouest (M. Harding), donnait une toute autre impression. Il fournissait une liste de prêts faits à des municipalités pour des égouts, approuvés en vertu de la loi nationale sur l'habitation et des demandes reçues par la SCHL du 1^{er} juin au 30 septembre 1969. Parmi les villes dont les demandes ont été refusées se trouvaient Halifax, Hamilton et Saskatoon—que je mentionne parce qu'elles sont parmi les plus grandes villes d'une longue liste dont les demandes ont été rejetées.

Voilà les faits. Les municipalités ont un rôle essentiel à jouer si nous voulons nous occuper efficacement ou honnêtement de la pollution des eaux canadiennes. Et les municipalités ont fait clairement comprendre à maintes reprises depuis dix ans dans des représentations au gouvernement fédéral qu'elles n'ont tout simplement pas les moyens financiers qui leur permettraient de jouer le rôle qu'il faudrait si nous voulons réellement résoudre le problème.

Quelle a été la réponse du gouvernement? En partie, je suppose, à cause du point de vue constitutionnel adopté par le premier ministre (M. Trudeau) comme quoi les municipalités sont les créatures des provinces et que le gouvernement fédéral ne peut par conséquent traiter directement avec elles, les députés d'en face sont d'avis que le gouvernement fédéral ne peut faire plus qu'il ne fait. Pour ma part, je crois que le point de vue du premier ministre sur la question est erroné mais je ne tiens pas à examiner cet aspect de la politique gouvernementale en détail. Je renverrai les députés que le sujet intéresse aux discours prononcés, malheureusement hors de la Chambre, par un ancien maire de Toronto, le député de York-Ouest (M. Givens) sur l'échec rencontré par le gouvernement lorsqu'il a voulu traiter les problèmes des grandes villes.

Nous avons, en outre, affaire à la détermination du gouvernement d'appliquer un programme d'austérité. Monsieur l'Orateur, au moment où nous nous attaquons à un problème de cette ampleur, nous ne pouvons appliquer un programme d'austérité et rogner sur les dépenses gouvernementales. Le gouvernement fédéral ne saurait appliquer un programme d'austérité et aider en même temps les municipalités à développer les installations d'épuration des eaux existantes ou à en construire de nouvelles en mettant à leur disposition des prêts ou des subventions ayant pour effet de réduire les taux d'intérêt consentis pour l'exécution de ces travaux.